



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 avril 2026

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Jean-Jacques BERTRAND, Sylvie DUMAS, Thierry RIBOULET, Michel FRISQUE, Nathalie SORSANA, Audrey ARNOUX, Josepha LEFEBVRE, Elodie JARRY, Théo CHIARAZZO, Johanna SEREE.

EXCUSE :

ABSENT : Anthony RICHAUD

SECRETAIRE : Josepha LEFEBVRE

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 – Budget principal - Compte Financier Unique 2025.

DE 2026-054

Nicolas Roberto, 1^{er} adjoint présente le compte financier unique 2025 du budget de la commune comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	343 390,70	0,00	102 124,21	0,00	445 514,91
Opérations exercice	918 164,67	970 852,19	388 573,49	231 090,60	1 306 738,16	1 201 942,79
Total	918 164,67	1 314 242,89	388 573,49	333 214,81	1 306 738,16	1 647 457,70
Résultat de clôture		396 078,22	55 358,68			340 719,54
Restes à réaliser	0,00	0,00	41 356,00	870,00	41 356,00	870,00
Total cumulé	0,00	396 078,22	96 714,68	870,00	41 356,00	341 589,54
Résultat définitif		396 078,22	95 844,68			300 233,54

Il indique que les charges de personnel ont évolué à la hausse en 2025 car il a fallu prévoir le départ à la retraite de la secrétaire de mairie et embaucher un agent. L'effectif de l'Accueil collectif de mineurs a aussi été augmenté pour obtenir le taux d'encadrement nécessaire au vu du nombre d'inscrits à chaque période de vacances.

Au niveau des recettes, les rentrées concernant les impôts directs ont été plus importantes.

En investissement le déficit est logique car les recettes d'investissement ne sont pas toutes rentrées en caisse et ne couvrent pas 100% de la dépense.

Thierry Riboulet : on engage les travaux avant d'avoir l'assurance d'obtenir une subvention ?

Monsieur le Maire : on inscrit la subvention au budget lorsqu'on reçoit l'arrêté d'octroi mais parfois on perçoit la subvention 1 an après le début ou la fin des travaux. On demande pour tous les dossiers une dérogation pour le démarrage des travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Nathalie Sorsana : est-ce qu'on reçoit un courrier attributif de subvention et un courrier d'autorisation de démarrage anticipé des travaux ?

Monsieur le Maire : oui nous recevons des courriers officiels.

Thierry Riboulet : est-ce qu'il y a un taux habituel pour l'autofinancement ?

Monsieur le Maire : la commune ne peut obtenir plus de 80 % de subvention, c'est le plus souvent autour de 70 à 80% selon les organismes.

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°2 – Budget principal – affectation du résultat 2025.

DE 2026-055

Au vu des résultats définitifs du Compte financier unique 2025 du budget principal, le 1^{er} adjoint propose :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement, c'est à dire la somme de 95 844,68 €,
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, c'est à dire la somme de 300 233,54 €.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°3 – Budget annexe eau & assainissement – Compte Financier Unique 2025.

DE 2026-056

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement 2025.

Il précise que suite à des problèmes informatiques, les restes à réaliser du tableau n° 1 ci-dessous ne correspondent pas à ceux validés et transmis au Trésor Public en amont du CFU. En effet, l'intégralité des engagements a été repris à tort.

Ces derniers vont être néanmoins votés par le conseil municipal, à la demande du Trésor Public qui a préconisé la signature d'un certificat administratif relatant la situation, à archiver avec les documents manquants ou erronés en cas de contrôle a posteriori. Ces documents seront également transférés au Trésor public.

1	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	43 457,57	71 768,34	0,00	71 768,34	43 457,57
Opérations exercice	235 250,79	289 099,95	371 660,07	526 537,14	606 910,86	815 637,09
Total	235 250,79	332 557,52	443 428,41	526 537,14	678 679,20	859 094,66
Résultat de clôture		97 306,73		83 108,73		180 415,46
Restes à réaliser	17 026.38	11 201.34	254 365.55	130 118,00	271 391.93	141 319.34
Total cumulé	17 026.38	108 508.07	254 365.55	213 226,73	271 391.93	321 734.80
Résultat définitif		91 481,69	41 138.82			50 342.87

Cependant et à la demande du Trésor Public, les restes à réaliser à prendre en compte pour le budget 2026, sont ceux validés en amont du CFU, comme indiqué dans le tableau n° 2 ci-dessous :

2	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	43 457,57	71 768,34	0,00	71 768,34	43 457,57
Opérations exercice	235 250,79	289 099,95	371 660,07	526 537,14	606 910,86	815 637,09
Total	235 250,79	332 557,52	443 428,41	526 537,14	678 679,20	859 094,66
Résultat de clôture		97 306,73		83 108,73		180 415,46
Restes à réaliser	0,00	0,00	162 765,25	48 907,00	162 765,25	48 907,00
Total cumulé	0,00	97 306,73	162 765,25	132 015,73	162 765,25	229 322,46
Résultat définitif		97 306.73	30 749,52			66 557.21

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 – Budget annexe eau & assainissement – affectation du résultat 2025.**DE 2026-057**

Au vu des résultats définitifs du Compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement, Monsieur le Maire propose :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement, c'est à dire la somme de 30 749,52 €
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, c'est à dire la somme de 66 557,21 €.

Adoptée à l'unanimité.

Affaire n°5 – Indemnités des élus.**DE 2026-058**

Le conseil municipal doit délibérer pour fixer les indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués. L'enveloppe indemnitaire globale ne doit pas être dépassée. Elle est calculée en prenant en compte l'indemnité du Maire et du nombre théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner, soit 4 adjoints (30% de l'effectif du conseil municipal).

Monsieur le Maire précise qu'il travaillera pour la commune 2 jours par semaine, c'est la raison pour laquelle il ne demande pas une baisse de son indemnité qui est de droit fixée au taux maximum.

Il précise que les frais de déplacement ne sont pas payés aux élus, en plus des indemnités versées.

Par contre, les élus qui ne perçoivent pas d'indemnités pourront solliciter le remboursement des frais kilométriques le cas échéant.

Il propose d'octroyer au 1^{er} adjoint Nicolas Roberto et à la 2^{ème} adjointe Sylvaine JABRE les indemnités au taux maximum compte tenu de leurs délégations et du temps passé pour chacun à travailler pour la commune.

Léon AUBERT, 3^{ème} adjoint sollicite un taux d'indemnité de 5%, car il sera amené à se déplacer au titre de ses délégations.

Il est proposé d'octroyer un taux d'indemnité de 5% à Thierry RIBOULET qui sera amené à se déplacer pour assister aux réunions des Villages et Cités de Caractère.

Il est proposé d'octroyer un taux d'indemnité de 2,50% à Anthony RICHAUD qui sera délégué au CCAS.

Monsieur le Maire indique que les indemnités octroyées peuvent évoluer pendant le mandat en fonction des délégations accordées.

Indemnités brutes mensuelles élus (en % de l'IB 1027)					
Fonction	TAUX max	MONTANT Max		TAUX à voter	MONTANT
Maire	44,3	1820,96			1820,96
1er adjoint	11,77	483,81		11,77	483,81
2ème adjoint	11,77	483,81		11,77	483,81
3ème adjoint	11,77	483,81		5	205,52
4ème adjoint	11,77	483,81		0	0,00
conseiller municipal délégué à la culture				5	205,52
conseiller municipal délégué au CCAS				2,50	102,76
	Enveloppe Max	3756,20		Enveloppe perçue	3302,38

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 – Création d'un poste permanent à temps non complet au service administratif. DE 2026-059

Il est proposé de créer un poste permanent titulaire à temps non complet (28/35h) de catégorie C à l'accueil du service administratif à compter du 01/07/2026.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°7 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

DE 2026-060

Le tableau des propositions des membres de la Commission Communale des Impôts Directs à transmettre au service des impôts est adopté à l'unanimité. Il est consultable en mairie.

Affaire n°8 – Désignation des délégués du conseil municipal pour siéger au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) – modification de la délibération 2026-024.

DE 2026-061

Il est proposé de modifier la délibération prise lors du conseil municipal car les statuts du SMAEP prévoient 2 délégués titulaires et un suppléant.

Délégués titulaires : Thibault DALLAPORTA et Sylvaine JABRE

Délégué suppléant : Léon AUBERT

Adopté à l'unanimité

Affaire n°9 – Terrains acquis à Carniol – bail agricole.

DE 2026-062

Affaire reportée

Affaire n° 10 – Projet d'installation du camion piscine.

DE 2026-063

Nicolas Roberto propose d'installer, comme en 2022, le camion piscine au mois de mai 2026, afin de terminer les programmes « aisance aquatique » et « savoir nager » pour les élèves de CM2.

Il précise que le camion arriverait à Simiane le 28 avril, il stationnerait devant la mairie, dans l'impasse jusqu'au 29 mai. Un maître-nageur serait recruté par la commune pour donner les cours de natation.

Coût de l'opération :

- location du camion : 18 380 €
- salaire du maître-nageur : 5 220 € (il sera logé gratuitement par le Domaine des Davids à qui nous adressons nos remerciements)

Recettes : la fondation Princesse Charlene de Monaco a octroyé à la commune une participation de 13 000 €

Une participation est sollicitée auprès de la SDJES, dossier en attente.

Monsieur le Maire sollicitera une participation de la Communauté de communes.

Nicolas Roberto précise que la natation scolaire faisant partie des enseignements prioritaires, une collectivité est dans l'obligation de favoriser l'accès à cet enseignement à partir du moment où il a été déterminé l'installation d'un établissement scolaire sur son territoire. Pour répondre à ses obligations de moyens, elle doit permettre la mise en place de l'enseignement permettant l'accès au savoir nager.

Le projet est donc de louer le camion piscine tous les 4 ans afin que tous les élèves de Simiane obtiennent leur attestation « Savoir nager ».

Audrey Arnoux : la SDJES n'as pas encore délibéré à propos de sa participation financière à l'opération, est-ce que la commune peut malgré tout accueillir le camion piscine ?

Nicolas Roberto : ce n'est pas un problème car il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un soutien financier.

Nathalie Sorsana : on pourrait ouvrir des créneaux pour les élèves des communes voisines ?

Nicolas Roberto : non ce n'est pas possible car il y a trop de jours fériés en mai et nous avons juste assez de créneaux pour les petits Simianais.

Adopté à l'unanimité

Sylvie DUMAS quitte la réunion après le vote de l'affaire n°10.

Monsieur le Maire propose la signature de la charte d'engagement pour que la commune de Simiane soit labellisée « Commune qui sauve ».

- La commune soutient activement l'engagement de ses agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires en signant, avec le SDIS, une convention de disponibilité. Cet engagement garantit la possibilité pour les volontaires de répondre aux appels sans compromettre la continuité du service public.

- La commune met en œuvre une politique locale de prévention et de sensibilisation aux risques, intégrant :

- des événements pédagogiques (forums, expositions, exercices publics),
- des campagnes d'information auprès des habitants,
- la participation des écoles, associations et entreprises locales

- En partenariat avec les Unions départementales de sapeurs-pompiers, la commune organise des sessions de formation aux gestes qui sauvent à destination :

- des élus municipaux et des agents communaux,
- des scolaires et des citoyens volontaires.

- La commune soutient la création ou le renforcement d'une réserve communale de sécurité civile, ou d'un réseau citoyen équivalent. Elle accompagne les bénévoles engagés et favorise leur coordination avec les services de secours.

- La commune valorise le lien social et la solidarité locale :

- en soutenant les amicales de sapeurs-pompiers, véritables acteurs de cohésion,
- en encourageant les initiatives solidaires des associations de sécurité civile,
- en intégrant les sapeurs-pompiers et leurs familles à la vie communale (événements, cérémonies, actions intergénérationnelles).

Monsieur le Maire précise que Sylvaine Jabre organisera une réunion publique en septembre pour présenter le label « Commune qui sauve ».

Adopté à l'unanimité

La séance se termine à 20h40, l'ordre du jour étant épuisé.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire sollicite la candidature d'un élu pour siéger à la commission électorale. Nathalie Sorsana se propose. Elle sera désignée par arrêté du Maire.

Il sollicite également un volontaire pour être correspondant incendie et secours. Théo Chiarazzo se propose.

Il informe les élus que la prochaine réunion aura lieu jeudi 30 avril en fin de journée pour voter les budgets 2026.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris 2 décisions au titre des délégations accordées par le conseil municipal :

- Signature du devis pour l'étude géotechnique concernant le terrain Regain : 3 618 € TTC
- Signature de devis pour le montage du dossier de consultation des entreprises pour le préau : 1 920 € TTC

Il précise que suite à l'accident de voiture qui a endommagé la borne à incendie de la Rotonde, l'assurance a remboursé la somme de 6 199.50 €.

Coût des travaux pour l'installation de la nouvelle borne : 7 416 € TTC

Jean-Jacques Bertrand informe le conseil municipal qu'il tiendra 2 permanences en mairie les samedis 25 avril et 2 mai de 10h à 12h pour aider les Simianais à remplir leur déclaration d'impôts. Un mail Hermès sera envoyé pour prévenir la population.

Fait à Simiane la Rotonde, le 30 avril 2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



